



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2011**

Date de convocation : 18 novembre 2011
Date d'affichage : 18 novembre 2011
Nombre de conseillers : En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

L'an deux mil onze, le vingt quatre novembre, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Claire Girard, en séance publique sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Séverine AUBERT, M. Régis GENET, Mme Monique HERVE, Mme Joëlle COLLET, Mme Bénédicte DEREN, Mme Claudine ANDRIOT, Mme Mylène BEYAERT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse MEDDAH	avait donné pouvoir à Mme Marie-France TRONEL
M. Christophe PRAS	avait donné pouvoir à M. Isabelle THENON
Mme Sandra POPIELUCH	avait donné pouvoir à Mme Roseline DROUIN
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
M. Chritian TAXIL	avait donné pouvoir à Mme B. DEREN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal CRAFFK a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

N°11-31-08

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu la loi de finances rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010,

Considérant la proposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) faite aux communes de maintenir le taux voté pour la Taxe Locale d'Equipement (TLE), soit 3% à Courdimanche,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 23 voix pour et 6 voix contre (Mmes Monique HERVE, Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, Mylène BEYAERT, Mrs Régis GENET, Christian TAXIL), se prononce favorablement sur la mise en place d'un taux à 3% pour la taxe d'aménagement.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 6 décembre 2011

La Maire

Elvira JAOUEN

